



ALBANIE

Vraiment efficaces ?

Les plans de gestion des zones protégées

À Liqenas (Albanie), aucun acteur de la conservation n'a participé à l'élaboration du plan de développement local. Il est illusoire de croire qu'un plan de gestion d'une zone protégée, prenant peu en compte les besoins des populations, puisse peser dans la balance des décisions.



© L. Chazeau

Les jeunes populations quittent leur territoire qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins. Naguère contrée de subsistance, le Parc national de Prespa (Albanie) comprend environ 20 % de lacs et autres zones humides. Lieu d'élevage, d'agriculture, de pêche, de chasse, mais aussi de braconnage et de coupe illégale de bois, le parc fut créé pour sa sauvegarde en 2001. Découpé en trois types de zones (strictement protégées, gérées, de développement), il a fait l'objet de plusieurs plans : gestion forestière (2000), plan stratégique transfrontalier (2005), plans environnementaux communaux (2007). Dix ans plus tard, on constate que la notion de bassin de subsistance a disparu et que les populations locales survivent grâce à des reve-

nus extérieurs. Que s'est-il passé ? Est-ce à dire que les plans mis en œuvre se sont révélés inefficaces ? En réalité, les divers plans successifs ne cherchaient pas directement à créer de dynamisme économique. Aussi, sans développement, même touristique, la main-d'œuvre locale a accentué sa migration vers la Grèce et la Macédoine. Les forces du marché mis en place suite à la chute du communisme ont contribué à renforcer cette tendance.

Ils quittent le territoire. Certes, la pression démographique sur les ressources a diminué mais, avec elle également, le contrôle social exercé contre le braconnage et la coupe de bois illégal. Et il n'est pas certain que cette migration économique des jeunes permette la transmission et la valorisation des atouts culturels que présente la région. Ce constat interroge alors sur les protocoles de travail suivi par

les acteurs de la conservation. Pourquoi, alors que sur ce même territoire, un plan de développement local était préparé avec les communautés de Liqenas en 2008, aucun acteur de la conservation n'y a contribué ?

Guidé par le Fonds albanais de développement, il intègre les plans forestiers, environnementaux, touristiques et économiques. C'est également par le biais de ce plan que passent toutes les demandes locales et sectorielles de développement.

L'insuffisance de travail commun joue en défaveur de la conservation et de la réelle adoption du concept de zone protégée par les communautés locales. Il est illusoire de croire qu'un plan de gestion d'une zone protégée, prenant peu ou pas en compte les besoins des populations, puisse peser dans la balance des décisions. Ceci d'autant que les bénéfices liés au statut de parc, tels que perçus par la population, sont davantage issus des subventions nationales que de la valorisation des services des écosystèmes.

Au mieux, une annexe. Des situations similaires sont observées dans les autres pays des Balkans et dans les pays nord-africains. Si la désignation en zone protégée a, dans le cas de zones humides, permis de mieux gérer un réseau d'espaces naturels, l'efficacité des plans de gestion reste faible, principalement dans les pays en voie de développement. Pourquoi ? Il aurait été simple d'incriminer l'insuffisance des ressources humaines ou financières. En réalité, il faut pointer du doigt l'absence de synergie avec les autres systèmes de planification¹ qui, au-delà des espaces protégés, concernent, eux, la quasi-totalité des territoires nationaux (planification sectorielle



DÉVELOPPEMENT OU CONSERVATION

Chacun son monopole

Dans les pays en voie de développement, la logique de découpage entre zones protégées et zones non protégées reste encore souvent artificielle. Les populations locales gèrent historiquement leur territoire comme un tout selon une stratégie empreinte d'organisation sociale, de culture et de besoins de développement socio-économique. Le plus souvent, si une partie de leur territoire devient protégée et que l'accès aux ressources devient interdit ou limité sans que des compensations soient négociées, cela se traduit par des conflits et par le maintien des pratiques et des coutumes... dans l'illégalité.

Les communautés donnent plutôt préférence aux planifications de développement hors zones protégées. Néanmoins, si le plan de conservation apporte des bénéfices économiques et sociaux reconnus par ces communautés, les rapports de force évoluent alors vers d'autres compromis. ● L.C.

1. Ce manque d'intégration des planifications a d'ailleurs été reconnu par les États en 2010 à Nagoya : ils ont posé l'intégration de la biodiversité dans les plans nationaux et locaux comme étant un résultat prioritaire.



Les jeunes populations ont **quitté un territoire** qui ne leur permettait plus de subvenir à leurs besoins.

© L. Chazee



Faire le lien entre les plans de gestion **et l'ensemble des planifications nationales** relève d'une pure logique d'efficacité.

des ministères, planifications communales ou locales, programmes éco-géographiques – désert, plateaux, littoral... –, programmes spéciaux tels les plans de lutte contre la pauvreté, le logement... Non-intégré à ces plans issus d'administrations centrales et locales, le plan de gestion d'une zone humide demeure, au mieux, une annexe des grandes décisions de planification et de financement ; au pire, il ne concerne que le ministère en charge des zones protégées et des parcs, à savoir 1 à 3 % du budget national.

Les acteurs ne savaient pas

Une récente étude (2010) révèle que la majorité des acteurs depuis longtemps actifs dans la protection du Parc national de Prespa n'étaient pas au courant de l'existence du plan local de développement. « Cela pose la question de la segmentation entre les acteurs de la conservation et du développement travaillant sur un même territoire. Cela illustre les opportunités manquées de construire des efforts mutuels d'échanges de méthodes et d'outils. » ● Information newsletter n°10/2011 (février 2011), *Integrated Ecosystem Management of Prespa Basin in Albania*.

Faire le lien entre les plans de gestion des zones humides et l'ensemble des planifications nationales relève d'une pure logique d'efficacité. Car, sans une approche de développement socio-économique, l'intérêt des communautés vis-à-vis du plan de gestion de la partie protégée de leur territoire reste faible. On les comprend !

Un artifice. Le découpage territorial des stratégies d'actions est perçu comme un artifice générant conflit et contraintes (accès interdit, prélèvement des ressources limité) sans contrepartie. Et, même si le plan de conservation apporte des bénéfices économiques et sociaux (subventions, redistribution locale des taxes, tourisme, reconnaissance internationale...), les communautés voient d'un meilleur œil les planifications globales dont elles ont le sentiment qu'elles les concernent plus directement : santé, éducation, eau, développement agricole, accès aux crédits... Or, les acteurs de la conservation restent absents des processus de planification sectorielle en dehors des zones protégées, laissant alors le champ libre aux tentatives de développement non durable. ● **Laurent Chazee** - Tour du Valat chazee@tourduvalat.org



INFO PÉDAGOGIQUE

Processus et objectifs d'un plan de gestion

La désignation d'une zone protégée et de son type de gestion, selon les terminologies internationales (UICN) ou nationales, est en principe suivie de l'établissement d'un plan de gestion et d'un plan de financement pour sa mise en œuvre. Ce plan de gestion, quelquefois accompagné d'une charte, intègre les différentes couches de protection et de gestion de la zone concernée.

Le plan de gestion des zones humides suit des méthodologies proposées par la convention de Ramsar, mais aussi de l'UICN, MedWet, Natura 2000, Wetlands International, etc. Le plus souvent, il est élaboré avec les acteurs locaux par un noyau d'experts de la conservation, parfois accompagné d'économistes de la conservation et d'experts en sciences sociales, dans un objectif de protection, de gestion ou de restauration de ces milieux et de leur biodiversité. Globalement, le diagnostic des plans prend en compte le territoire et les projets influants sur la zone. Ce diagnostic conduit à une analyse de situation comprenant à la fois les enjeux et situations de conflit et les synergies. Il permet de définir les objectifs et les priorités d'actions sur la période du plan de gestion. Il définit aussi les modalités de gestion intégrée (horizontale et verticale) entre les acteurs. ●